AR Prefecture
043-200073401-20220609-2022059-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

N0 2022.059

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 01/06/2022

Membres en exercice : 43 présents /25 Votants : 29 Abstentions : contre : Pour : 29

SEANCE du 09 juin 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 09 juin à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune du Monastier Sur Gazeille

Membres présents : Serge Villard, Aymeric Roudil, Joël Devidal, Christian Chorliet, Hervé Romieu, Jean-Marc Fargier, Didier Bourdelin, Pierre Bresselle, Annie Mauté, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes, Laure Jourdan, Elisabeth Loucao, Philippe Brun, Michel Ribes, Robert Machabert, Olivier Allemand, Jean-Pierre Sabatier, Francis Delmas, André Defay, Marie Agnès Mourlevat, Marie-Christine Veysset, Jean-Pierre Pons, Jean-Pierre Allary.

Procuration de Raphaël Bonnet à Pierre Bresselle , de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Marie Agnès Mourlevat , de Raymond Abrial à Jean-Pierre Allary.

Secrétaire de séance : Michel Arcis

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE AU 1ER JANVIER 2023

M le Président rappelle au conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l' l'établissement.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent afin d'anticiper le départ en retraite d'un agent titulaire début 2023 . Ce recrutement concerne un poste de responsable de la gestion des ressources humaines.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil communautaire de créer, à compter du 1er janvier 2023 ., un emploi permanent de responsable de gestion des ressources humaines à temps complet de 35 heures hebdomadaires relevant de la catégorie hiérarchique A ou B.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des :

-rédacteurs territoriaux (catégorie B)

Ou

-attachés territoriaux (catégorie A)

Le Président demande toutefois que le conseil communautaire l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°,2°,3°,4°,5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique (*préciser l'article retenu, voir (1)*).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture

043-200073401-20220609-2022059-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel,
- la nature des fonctions,
- les niveaux de recrutement (*diplôme de niveau I, II, III, IV ou expérience professionnelle souhaité*),
- les niveaux de rémunération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade de rédacteur territorial ou d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique B (rédacteur) ou A (attaché) pour effectuer les missions de responsable de la gestion des ressources humaines à temps complet à compter du 1er janvier 2023

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire , sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L 332-8-3° du Code général de la Fonction Publique. Le traitement sera calculé en fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté. Cet agent pourra percevoir le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par le conseil communautaire.

- D'autoriser le Président à procéder au recrutement de l'agent affecter à cet emploi, et de déterminer son niveau de rémunération (dans le cadre du recrutement d'un contractuel)

- Que M le Président est chargé de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2023 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Président, Jean-Marc Faugier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme